



2, Rue Raingo
91330 - Yerres - France
Tel/Fax : 01 69 48 28 19
Port. : 06 64 88 11 24
Email : info@compagnie-sais.com
www.compagnie-sais.com

ATELIERS THÉÂTRE FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION 2021/2022

NOM : Prénom : Date de naissance : Age :

ADRESSE : CODE POSTAL : VILLE :

TEL.domicile : E-mail : @ Portable :

FRAIS D'ADHESION : 40 €

ADULTES - lundi ou mercredi (si trop d'inscrits) de 20h00 à 22h30 (pièce de théâtre)

ADULTES- mardi de 20h00 à 22h30 (cours d'improvisation):

ENFANTS (7 à 10 ans) –samedi de 11h00 à 12h30(pièce de théâtre)

ENFANTS (7 à 10 ans) Mercredi de 11h à 12h30 (cours d'improvisation)

Pré- ADOLESCENTS (11 à 13 ans) – mardi de 18h00 20h00 : (pièce de théâtre).....

Pré- ADOLESCENTS (10/13 ans) Mercredi de 14h à 16h (cours d'improvisation):

ADOLESCENTS (14 à 18ans) – mercredi de 18h à 20h (pièce de théâtre)

ADOLESCENTS (14 à 18ans Mercredi de 16h à 18h (cours d'improvisation):

TARIF: +40 € (frais d'inscription) TOTAL.....

TARIFS ANNUELS : Enfants (1h30) 310 € Pré-ados (2h) 350 € ados (2h) 350 € Adultes (2h30) 390 €

Paiement comptant (chèques à l'ordre de la Cie des Saïs) :

DATE : MONTANT: ESPECES..... Ch.N° :

BANQUE :

Paiement échelonné, chèques déposés tous les 30 du mois (chèques à l'ordre de la Cie des Saïs) :

1^{ère} échéance (à l'inscription) Ch.N° : BANQUE : MONTANT :

2^{ème} échéance (fin octobre) Ch.N° : BANQUE : MONTANT :

3^{ème} échéance (fin novembre) Ch.N° : BANQUE : MONTANT :

4^{ème} échéance (fin décembre) Ch.N° : BANQUE : MONTANT :

5^{ème} échéance (fin janvier) Ch.N° : BANQUE : MONTANT :

6^{ème} échéance (fin février) Ch.N° : BANQUE : MONTANT :

Les cours débuteront la semaine du lundi 20 septembre 2021

Les cours ont lieu au 2^{ème} étage du bâtiment GEEP de l'école Victor Hugo, rue Jean Bouin à Yerres

Règlement des Ateliers Théâtre et des cours de chant.

1 - **Toute inscription doit être accompagnée d'un ou plusieurs chèques représentant le montant total annuel**, toutefois 2 séances d'essai sont admises s'il reste des places disponibles. L'inscription définitive devra alors se faire en fin de 2^{ème} séance et aucun remboursement envisagé après le mois de décembre

2- L'activité théâtrale étant avant tout un travail d'équipe, dès le mois de janvier tout élève s'absentant plus de 3 fois consécutives sans raison valable, mettant donc en péril le bon déroulement de la représentation de fin d'année et le travail de ses collègues, se verra exclus du spectacle final sans remboursement possible. Il sera néanmoins toujours admis aux cours

3- Apprendre l'art dramatique implique entre autre, chez l'élève, des qualités humaines voire humanistes, telles que le désir de découverte de l'autre autant que de soi-même, la compréhension et l'acceptation des différences aussi éloignées soient-elles. En conséquence, ne sera aucunement toléré toute forme d'irrespect des cours ou du travail de l'autre, ceci pouvant entraîner ci-récidive, l'exclusion définitive des cours durant l'année.

Signature

